

8. Conditions générales de prélèvement

8.1. Condition de Transport (Conditionnement et envoi des échantillons)

Chaque échantillon est placé dans un récipient propre, en matériau inerte, offrant une protection adéquate contre les risques de contamination et les dommages pouvant résulter du transport. Toutes les précautions nécessaires sont prises pour éviter toute modification de la composition de l'échantillon pouvant survenir au cours du transport ou du stockage.

Il est préférable de choisir les moyens de transport assurant l'acheminement le plus rapide. Une attention particulière doit être apportée ou respect des températures de conservation.

- Les produits frais réfrigérés entre 0°C et +4°C.
- Les produits congelés inférieur à 18°C.
- Produit pasteurisé similaire entre 0°C et +4°C.

8.2. Matériel de prélèvement

Les matériaux utilisés pour les outils et équipements d'échantillonnage ne doivent pas contaminer les ingrédients et aliments à prélever. Les appareils réutilisables doivent être faciles à nettoyer et à désinfecter pour éviter toute contamination croisée.

Lorsqu'un outil ou un équipement est destiné à être réutilisé, il doit être préalablement bien lavé et désinfecté.

Avant le départ, le préleur doit vérifier son matériel :

- une sonde spécialement pour l'exercice.
- désinfectant alimentaire et solution d'éthanol à 70%.
- désinfectant pour les mains et papier essuie-mains.
- chalumeau à gaz avec recharges.
- enceinte isotherme de transfert avec blocs réfrigérants permettant le transport des échantillons du lieu de prélèvement au laboratoire.

8.3. Fermeture et étiquetage des échantillons

Chaque échantillon officiel est scellé sur le lieu de prélèvement et identifié selon les prescriptions décrites.

Pour chaque prélèvement, un procès-verbal d'échantillonnage doit être établi, permettant d'identifier sans ambiguïté le lot échantillonné et reprenant la date et le lieu d'échantillonnage, ainsi que toute information supplémentaire pouvant être utile à l'analyse.

8.4. Échantillons identiques de laboratoire

Les échantillons identiques de laboratoire destinés à des fins de contrôle, de recours et d'arbitrage sont prélevés sur l'échantillon global homogénéisé à moins que cela ne soit contraire aux règles en matière d'échantillonnage en vigueur dans l'État membre.

8.4. Dispositions générales

- **Personnel chargé du prélèvement des échantillons :** les prélèvements sont effectués par des personnes mandatées à cet effet par l'autorité compétente.

- L'échantillon doit être scellé de sorte qu'il soit impossible d'y accéder sans briser ou retirer le scellé. La marque du scellé doit être clairement identifiable et visible. L'échantillon peut également être placé dans un récipient pouvant être fermé de manière à ce qu'il soit impossible de l'ouvrir sans endommager irréversiblement le réceptacle ou le contenant, afin d'éviter sa réutilisation.

- **Identification de l'échantillon :** l'échantillon doit être pourvu d'une marque indélébile et être identifié de façon à établir un lien non équivoque avec le rapport d'échantillonnage.

- Au moins deux échantillons finals sont prélevés sur chaque échantillon global.
- Les appareils destinés aux prélèvements doivent être construits en matériaux qui ne contaminent pas les produits à prélever. Les appareils destinés à être utilisés à plusieurs reprises doivent être faciles à nettoyer pour éviter toute contamination croisée.

8.4.1. Utilisation de techniques aseptiques

Lors de la collecte d'échantillons à des fins d'analyses microbiennes, évitez d'introduire des microorganismes aux échantillons en respectant les procédures d'échantillonnage aseptiques.

- Utilisez seulement de l'équipement et des contenants stériles et stérilisez adéquatement tous les outils d'échantillonnage avant chaque prélèvement.
- Entrez seulement en contact avec le matériel source et l'échantillon avec l'outil d'échantillonnage ou le contenant.
- Utilisez des gants stériles si un échantillon doit être touché directement avec vos mains. Un échantillon aseptique ne doit pas être touché par des mains nues.
- Minimisez l'exposition à l'environnement du produit, de l'équipement d'échantillonnage et de l'intérieur du contenant d'échantillonnage. Par exemple, évitez de prélever des échantillons d'airs où de la poussière ou les conditions atmosphériques pourraient contaminer l'échantillon, à moins que de telles contaminations puissent être considérées comme faisant partie de l'échantillon.
- Travaillez rapidement. N'ouvrez les contenants d'échantillonnage stériles que pour y insérer l'échantillon et refermez-les immédiatement.
- Évitez les contacts inutiles. L'échantillon et l'outil de prélèvement ne devraient pas entrer en contact avec l'intérieur, le rebord ou le couvercle du contenant stérile.

8.4.2. Prélèvement d'échantillons d'aliments et d'ingrédients

Lors de la collecte d'échantillons :

- Lavez et séchez vos mains avant tout prélèvement.
- Utilisez des techniques aseptiques lors du prélèvement d'échantillons microbiologiques.
- Les échantillons d'aliments préemballés devraient être recueillis dans leur emballage original scellé.
- Utilisez des contenants d'échantillonnage adéquats qui peuvent résister les manipulations et l'expédition.
- Sceller de façon sécuritaire les conteneurs d'échantillons pour qu'ils ne contiennent aucune fuite et ne deviennent pas contaminés au cours de manipulations ou de transports subséquents.

Remarque : les conteneurs ouverts, cassés ou endommagés ne sont pas adéquats à des fins d'échantillonnage.